

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 22.10.2015	Heure	Numéro	Département(s) DEF
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission Formation professionnelle FFPP	Lié à : (obligatoire) ad 15.030
Titre : Amendement au projet de décret instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques	
Contenu : Article 6, alinéa 1 ¹ Le Fonds établit de 2017 à 2020, au plus tard dans le courant du mois de juillet, un rapport annuel à l'attention du Conseil d'Etat sur l'utilisation des sommes reçues en application du présent décret. Le Conseil d'Etat communique <u>un rapport d'information au Grand Conseil</u> .	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : [Annie Clerc-Birambeau, présidente de la commission]		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :